



Communiqué de presse
Béthune, le 28 février 2019



Budget 2019 attribué au fluvial : Voies navigables de France se félicite de la hausse budgétaire consentie par l'AFITF pour le fluvial

Le Conseil d'administration de l'AFITF, Agence de financement des infrastructures de transport, a adopté hier son budget pour l'année 2019. Après l'attribution d'un budget conservatoire de 80M€ en décembre dernier, l'AFITF vient de décider un budget total porté à 112,5 Millions d'euros d'autorisations d'engagement budgétaire pour Voies navigables de France (VNF). Une première convention entre l'AFITF et VNF d'un montant de 96,75 millions sera signée pour le premier semestre 2019. Une convention supplémentaire de 15,75M€ pour engager d'autres travaux pourra être signée au second semestre.

Un budget en hausse pour répondre aux enjeux du secteur

Il s'agit d'une augmentation très sensible du budget dédié au réseau fluvial, qui était de 70M€ en 2017 et de 80M€ en 2018.

Cette hausse marque la reconnaissance des besoins de régénération et de modernisation du réseau fluvial. Ces besoins ont été mis en évidence par le conseil d'orientation des infrastructures dans son rapport en février 2018 et confirmés par le Gouvernement dans le projet de loi d'orientation des mobilités présenté en Conseil des ministres à l'automne dernier.

Cette dotation est une première étape qui permettra de donner des perspectives au fluvial pour répondre aux enjeux de demain. Le fluvial est un écosystème vertueux. Plus grand distributeur d'eau de l'hexagone, il offre une réelle capacité de report modal pour le transport de marchandises et agit comme un levier d'aménagement et de lien social sur les territoires concernés. Il répond aux 3 piliers écologique, social et économique du développement durable. Contribuant également à la lutte contre le changement climatique et à la transition écologique, il est un élément de réponse aux défis de notre société.

Un programme d'investissement au service de la régénération et la modernisation du réseau

Ce budget permettra à Voies navigables de France de programmer dès 2019 des opérations de régénération lourde des infrastructures, indispensables pour améliorer la fiabilité, la solidité et la résilience des infrastructures fluviales.

Cette programmation marquera, entre autres, la première étape d'un vaste programme de régénération des ouvrages sur la Seine qui s'étalera sur dix ans, pour un investissement total de 350 M€.

A titres d'exemples un marché de conception réalisation d'un montant de 73 M€ va être prochainement engagé pour la rénovation des écluses de Méricourt. La régénération des barrages de Port-Mort et de Poses verront aussi la réalisation d'une première tranche de travaux cette année pour près de 2,5 millions d'euros. Voies navigables de France prévoit par ailleurs plus de 3,5 M€ pour la maintenance et la réparation d'ouvrages sur la Seine aval.

D'autres opérations sont prévues sur le réseau à grand gabarit : plus de 4,5M€ seront consacrés cette année à la restauration de l'écluse du Grand Carré sur la Deûle et plus de 4M€ à la remise en navigation du canal de Condé-Pommeroeul (études et travaux) sur la liaison Seine-Escaut, grâce aux financements apportés par l'Union Européenne et dans le cadre des CPER 2015/2020

Voies navigables de France poursuit sa politique d'investissement autour de 3 axes :

- **Régénérer le réseau et conforter les ouvrages.** Voies navigables de France prévoit plus de 2,6 M€ de travaux sur le canal des 2 mers pour faire face notamment aux conséquences des crues de l'Aude d'octobre dernier (4M€ ont d'ores et déjà été investis par l'établissement pour permettre l'ouverture à la navigation du canal du midi dès l'ouverture de la saison touristique le 17 mars prochain).
- **Modernisation des méthodes d'exploitation du réseau** (téléconduite, automatisation de la gestion des écluses...) pour offrir un service fiable et efficace aux usagers.
- **Développer le réseau :** Voies navigables de France a par exemple prévu d'investir près de 1 million d'euros pour la réouverture du canal de la Sambre à l'Oise et poursuivre les études préalables à la DUP du projet de mise à grand gabarit Bray-Nogent.

Au moment où s'engage la discussion sur le projet de loi d'orientation des mobilités et sur la programmation pluriannuelle des investissements au Sénat (à partir du 6 mars prochain), le budget adopté par l'AFITF pour 2019 est une étape importante.



À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Fort de 4 300 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel

Contacts presse

**Voies navigables de France
Direction de la Communication**

Claire Dupont

T. 06.82.68.36.58

claire.dupont@vnf.fr

Agence Manifeste

Olivier Astorg

T. 01. 55. 34.99 86/ 06 60.72.46.91

olivier.astorg@manifeste.fr